



Conseil économique et social

Distr. limitée
13 juin 2025
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixante-cinquième session

New York, 12 mai-13 juin 2025

Projet de rapport

Rapporteur : M. Rodrigue Edgar Tchoffo Mongou (Cameroun)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour 2026

[Point 3 a)]

Programme 15

Développement économique et social en Afrique

1. À sa 13^e séance, le 20 mai 2025, le Comité a examiné le programme 15 (Développement économique et social en Afrique) (projet de plan-programme pour 2026 et exécution du programme en 2024) [A/80/6 (Sect. 18)].

Débat

2. Les délégations ont salué le travail de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Une délégation a déclaré que le programme de la Commission contribuait à la mise en place des conditions propres à assurer au continent africain une place dans le système des relations socioéconomiques mondiales et qu'il favorisait l'intégration intrarégionale à l'appui du développement de l'Afrique.

3. Il a été souligné qu'il importait que toutes les commissions régionales mettent en commun leurs connaissances, leurs données d'expérience, leurs enseignements et leurs bonnes pratiques, et la CEA a été vivement encouragée à continuer de mettre l'accent sur les domaines propices à la prospérité économique. La même délégation a déconseillé à la Commission d'élargir ses mandats ou de reproduire les travaux menés par d'autres entités des Nations Unies ou organismes multilatéraux.

4. Une délégation a salué la structure du plan-programme, qui mettait l'accent sur des domaines tels que la soutenabilité de la dette, l'innovation en matière de financement du développement, la collecte et la compilation de données, le



renforcement des capacités humaines et les problèmes que connaissaient les pays à revenu intermédiaire.

5. Une délégation a fait observer que la Commission jouait un rôle essentiel en proposant des solutions innovantes et en donnant, à la demande, des orientations et des conseils techniques sur mesure afin de renforcer la résilience économique régionale et la résilience sociale de ses États membres. Elle a dit appuyer les travaux que la CEA, la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales menaient en étroite collaboration pour stimuler le commerce intra-africain et interrégional et qui, selon elle, devraient permettre à un plus grand nombre de pays d'Afrique d'accéder plus rapidement au statut de pays à revenu intermédiaire.

6. La Commission a été félicitée d'avoir réalisé des investissements accrus en faveur de l'action climatique pour renforcer la résilience des pays, promouvoir l'économie circulaire et mettre à profit l'économie verte et l'économie bleue dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté.

7. Une délégation a estimé que des bourses devraient être accordées à de jeunes chercheurs pour leur permettre d'affûter leurs compétences, de mener des recherches et de faire œuvre de sensibilisation.

8. Une délégation a fait observer que le néocolonialisme qui se manifestait dans les pratiques commerciales, économiques et financières et qui empêchait les pays d'Afrique de tirer pleinement profit de leurs ressources naturelles se heurtait à une vague de résistance. Elle a également relevé que la mise en place de mécanismes destinés à éliminer les obstacles au développement rapide, à l'industrialisation et à la création d'emplois en Afrique, en s'appuyant sur les ressources du continent, était désormais pleinement engagée. À cet égard, elle s'est félicitée de la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine et s'est dite opposée aux mesures qui aboutissaient à une plus grande fragmentation du commerce mondial, à un protectionnisme accru et à des pratiques commerciales déloyales. Elle a affirmé que de telles mesures étaient contraires aux règles de l'Organisation mondiale du commerce et qu'elles politisaient les relations économiques internationales.

9. Une délégation a dit faire grand cas des échanges commerciaux entre son pays et les États d'Afrique, en particulier en ce qui concernait les produits agricoles, les denrées alimentaires et les engrais, malgré les mesures coercitives unilatérales en vigueur. Elle a déclaré qu'elle tenait à poursuivre cette coopération pour stimuler la production agricole en Afrique.

10. Il a été fait mention de l'action menée pour définir le cadre conventionnel et juridique applicable à diverses questions commerciales et approfondir la coopération dans des domaines tels que la science, la technologie et l'innovation. La coopération industrielle dans les domaines de l'exploitation minière, des transports, des infrastructures logistiques, de la transition numérique et du transfert de technologies a également été mise en avant.

11. Une délégation a plaidé pour que l'on intensifie les efforts faits pour consolider les approches internationales en matière de protection de la nature et d'action climatique, en s'appuyant sur les plateformes spécialisées des Nations Unies et en garantissant à chaque État le droit de déterminer les outils et les mécanismes les plus adaptés à ses spécificités nationales pour une utilisation rationnelle de l'environnement. Elle a réaffirmé sa détermination à redoubler d'efforts sur la scène internationale pour lutter contre la désertification, l'érosion des terres et la sécheresse, renforcer la résilience des populations face à la modification des écosystèmes et garantir l'accès à l'eau afin de favoriser le développement socioéconomique et d'éliminer la pauvreté.

12. Une délégation a dit que son pays entretenait une grande amitié avec l'Afrique et coopérait de longue date avec le continent dans le cadre de l'initiative « Une Ceinture et une Route » et du Forum sur la coopération sino-africaine. Elle a réaffirmé sa volonté de renforcer la coopération et la coordination avec la Commission de l'Union africaine pour favoriser la bonne mise en œuvre de l'Agenda 2063 (L'Afrique que nous voulons) et, ainsi, contribuer à l'intégration, au développement et à la prospérité de l'Afrique.

13. Une délégation s'est félicitée des vues exprimées lors de la première Conférence de l'Union africaine sur la dette, tandis qu'une autre a fait état des difficultés rencontrées par les pays d'Afrique à revenu intermédiaire et s'est réjouie de l'initiative de la Commission concernant l'endettement et les financements octroyés à des conditions favorables.

14. Une autre délégation a félicité la Commission de la position commune qu'elle avait adoptée avec l'Union africaine sur la dette en Afrique en amont de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement. Elle a également salué les efforts faits par la Commission pour aider à l'élaboration de stratégies nationales en vue de la mise en place d'une zone de libre-échange en Afrique centrale.

15. Une délégation a estimé que la CEA devait revoir ses ambitions à la hausse, étant donné que, comme indiqué à la figure 18.II du sous-programme 1 (Politiques macroéconomiques, financement et gouvernance), seuls quelques-uns des 54 membres de la Commission utilisaient des outils d'analyse macroéconomique. Elle a également souligné que, d'après les figures 18.VI et 18.VII, peu de membres de la CEA étaient appelés à prendre des mesures pour réduire les risques liés aux investissements dans les chaînes de valeur régionales ou avaient mis en place une plateforme nationale normalisée pour la communication d'informations sur les objectifs de développement durable.

16. Se référant au sous-programme 2 (Intégration régionale et commerce), une délégation a déclaré que, du point de vue d'un État membre de l'Union européenne, l'intégration régionale pouvait s'avérer bénéfique à tous les pays. Elle a demandé quelles étaient les principales difficultés rencontrées par la Commission dans la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine et comment les États Membres pouvaient apporter leur aide à cet égard. Elle a également demandé dans quelle mesure le recours à des réunions hybrides facilitait les travaux de la Commission.

17. En ce qui concernait le sous-programme 3 (Technologie, innovation, connectivité et développement des infrastructures), une délégation s'est référée au tableau 18.9 et a demandé que les ateliers soient organisés de façon plus rationnelle, voire que leur nombre soit réduit, de façon à privilégier des projets portant notamment sur la transformation numérique, la connectivité, la couverture Internet et les centres de technologie numérique.

18. Une délégation s'est félicitée de l'accent mis sur l'inclusion des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap, comme indiqué aux paragraphes 18.4, 18.9 et 18.10. En revanche, une autre délégation, se référant au sous-programme 4 (Données et statistiques), a demandé que des termes tels que « questions de genre », « statistiques genrées » et « égalité des genres » soient remplacés par des termes et expressions plus consensuels.

19. Concernant la composante 3 (Activités sous-régionales en Afrique centrale) du sous-programme 7 (Activités sous-régionales de développement), une délégation a salué la participation de la Commission à la troisième session commune des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est, ainsi que la création de zones économiques spéciales, mentionnées

dans le tableau 18.23. Elle a dit espérer que des zones économiques spéciales du même ordre seraient créées en Afrique centrale.

20. Se référant au paragraphe 18.177, au titre du sous-programme 9 (Pauvreté, inégalités et politiques sociales), une délégation a noté que trois membres de la CEA avaient commencé à évaluer leur système de protection sociale, ce qui n'avait pas permis d'atteindre la cible fixée. Elle s'est enquis des raisons pour lesquelles la Commission n'était pas parvenue à mener à bonne fin les évaluations en question et a demandé si des stratégies avaient été mises en place en 2025 pour en faciliter le bon déroulement.

Conclusions et recommandations

21. **Le Comité a recommandé que, à la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale, l'Assemblée ou sa grande commission ou ses grandes commissions concernées examinent, conformément à la résolution 79/247, le plan-programme du programme 15 (Développement économique et social en Afrique) du projet de budget-programme pour 2026, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Planification des programmes ».**
